

APJB/  
REPUBLIQUE DU BENIN  
Fraternité-Justice-Travail  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

*DSL*  
*18/12/15*

*SGA*  
*- don de communication en Préf*  
*- Com de Finances - au fond*  
*- Com du Plan - finanis*  
*18-12-15*

*SD*  
*JK*  
*SGA*  
*21/12/15*

ASSEMBLEE NATIONALE  
SECRETARIAT GENERAL  
Date de *14-12-15*  
Reçu de  
N° d'Enregistrement *077011*

**LOI N° 2015-31 DU 22 OCTOBRE 2015**

portant autorisation de ratification de l'accord de prêt ISTISNA'A, signé à Maputo, le 09 juin 2015, entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement (BID), dans le cadre du financement partiel du Projet de Développement des Périmètres Irrigués en Milieu Rural (PDPIM).

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 08 octobre 2015.

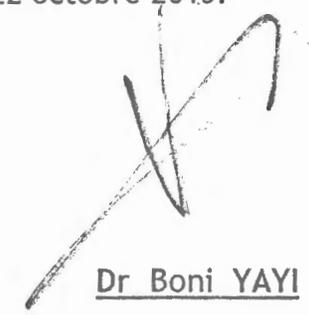
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1<sup>er</sup> : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt ISTISNA'A d'un montant de dix millions (10 000 000) de dollars des Etats-Unis, équivalent à cinq milliards cinq cent millions (5 500 000 000) de francs CFA environ, (1 dollar = 500 francs CFA) signé à Maputo, le 09 juin 2015, entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement (BID), dans le cadre du financement partiel du Projet de Développement des Périmètres Irrigués en Milieu Rural (PDPIM).

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 22 octobre 2015.

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé du Développement Economique,  
de l'Evaluation des Politiques Publiques  
et de la Promotion de la Bonne Gouvernance,



ASSEMBLEE NATIONALE  
COURRIER ARRIVEE  
du Directeur des Services  
Hotel-Atte  
*21/12/15*  
N°  
Heure  
N° d'Enregistrement

Lionel ZINSOU

ASSEMBLEE NATIONALE  
Secrétariat Particulier du Président  
COURRIER ARRIVEE  
Le *17/12/15* Heures *18h30*  
N° d'Enregistrement *7782/SGA*